ÉLECTIONS LARDY 2023

UN SYNDICAT ÇA SERT À QUOI ???

Cfdt:

N°1 CHEZ LES CADRES
1er SYNDICAT DE FRANCE

Du National à Renault LARDY

LE SYNDICALISME EN FRANCE :

LA CFDT EST LE 1ER SYNDICAT EN FRANCE ET LE 1ER CHEZ LES CADRES.

- **30,33% pour la CFDT**
- 28,56% pour la CGT
- 17,93% pour FO
- 12,28% pour la CFE-CGC
- 10,90% pour la CFTC

LE SYNDICALISME CHEZ RENAULT EN 2019 (dernières élections)

IDF (LARDY, VSF, SIEGE, TCR, CTA) :
CFE-CGC 43% **CFDT 26%** CGT 10% FO 5% SUD 8% SMTE 7%

RENAULT GROUPE :
CFE-CGC 31% **CFDT 24%** CGT 12% FO 10% SUD 6% SMTE 3%

CFTC 3% UNSA :2%

SITUATION A LARDY :

CGT 39% **CFDT 30%** CFE-CGC 25%

A la différence des autres organisations syndicales, la **CFE-CGC est une organisation catégorielle**. c'est-à-dire qu'elle **ne représente que les ETAM et les CADRES**, c'est inscrit dans ses statuts.

De ce fait, même si elle le souhaitait, elle ne pourrait pas signer un accord d'entreprise seule, car elle n'est pas représentative de l'ensemble des catégories socio-professionnelles du groupe (**ne représente pas les APR**). Elle a donc obligatoirement besoin d'une autre organisation syndicale pour signer un accord…

Vous Connaissez le

CSE Activités Socio-Culturelles

SECRÉTAIRE DU CSE

TRESORIER ADJ

SECRETAIRE ADJ

COMMISSION ENFANCE

COMMISSION TOURISME

CONSEIL ADMIN. COSRL

MAIS aussi...

LE CSE ASC

Le Comité Social et Economique (CSE)

Les ASC (Activités Socio-Culturelles) sont financées par l'employeur, qui verse chaque mois une subvention de **2,065%** de **la masse salariale** du site.

Les fonds propres des ASC Lardy étaient de 1.097.932€ en 2021. Ce montant respecte les règles d'usage d'une comptabilité saine qui nous préconisent d'avoir environ 6 mois de réserve budgétaire.

Les activités sociales et culturelles (ASC) ont un vrai rôle social à jouer :

- Elles permettent indirectement d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés par une redistribution des subventions, par exemple pour alléger les dépenses liées aux vacances.
- De contribuer à l'émancipation en facilitant l'accès des salariés à des activités qui leur seraient difficilement accessibles autrement
- De renforcer le lien social en créant des espaces communs, comme une médiathèque ou des activités collectives (tournois sportifs, journées CSE, privatisation de lieux culturels).

Dans tous les cas, les activités retenues doivent être profitables au climat social ainsi qu'au bien-être des salariés de l'entreprise.

Le fonctionnement des ASC se fait à travers un bureau qui se réunit mensuellement, composé d'élus de chaque organisation syndicale représentative du site. Le nombre de sièges par organisation correspond aux résultats des élections.

CFDT :	**3 sièges attribués - 3 sièges occupés**
CFE/CGC :	**3 sièges attribués - 3 sièges occupés, puis 2 sièges occupés à partir de 2022**
CGT :	**4 sièges attribués - 2 sièges occupés (choix en début de mandature)**

Les Femmes et les Hommes qui vous représentent en…

CCSE – CSE – CSSCT - ComProx

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

SANDRA FORGET
SPÉCIALISTE SIMULATION NVH

ISABELLE BENOIT
SPÉCIALISTE CALIBRATION

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

THIERRY VIVIANT
SPÉCIALISTE MAP

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

PIERRE-YVES CUNY
PILOTE FONCTION

LAURENT POLAC
RÉFÉRENT NVH

SECRETAIRE du CSE

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

CCSE

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

PIERRE-YVES CUNY
PILOTE FONCTION

SECRETAIRE ADJ CSE

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

COMMISSION DE PROXIMITÉ DEAM

SANDRA FORGET
SPÉCIALISTE SIMULATION NVH

LAURENT POLAC
RÉFÉRENT NVH

COMMISSION DE PROXIMITÉ DEAT / S

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

CSSCT

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

ET ENCORE…

LE CSE ECONOMIQUE

Les élus ont pour mission d'exprimer les problématiques individuelles et les revendications collectives des salariés de l'entreprise. Ils doivent veiller à la bonne application de la règlementation du travail et **promouvoir la santé et la sécurité sur le lieu de travail.**

La direction réunit les élus du CSE chaque dernier jeudi du mois (hors mois d'août et CSE extraordinaires).
Lors de ces CSE, la direction présente :

- L'activité générale de l'entreprise,
- Les données sociales du mois,
- Les nouvelles organisations de travail mises en place,
- Les réorganisations des directions,
- Les éventuelles modifications de processus impactant la vie quotidienne des salariés (règlement intérieur, télétravail, jours de RTT et dates légales de congés…)
- Le bilan HSE
- …

Certaines présentations ne sont qu'informatives et d'autres consultatives. Ces dernières permettent aux élus de s'exprimer sur les projets d'évolution de l'entreprise concernant des sujets à fort impact pour les salariés (réorganisations / organisation du travail, etc).

C'est une obligation de la direction de soumettre ces sujets à la consultation en vue d'un vote des élus. Malheureusement le vote des élus est uniquement consultatif. **Si les élus votent contre un projet, la direction n'a pas obligation d'en tenir compte et peut le maintenir en l'état.**

COMMISSION FORMATION

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

COMMISSIONS D'APPLICATION METIERS

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

COMMISSION HANDICAP

THIERRY VIVIANT
SPÉCIALISTE MAP

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

REFERENTE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

REPRESENTANT DES SALARIES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOËL DESGRIPPES
CUET SERVICES GÉNÉRAUX

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

JUGE AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

DE PLUS...

LES AUTRES COMMISSIONS

Parmi toutes les activités que nous suivons, nous nous appuyons aussi sur des commissions légales obligatoires comme la **commission formation ou la commission handicap**.

Ces instances permettent un **suivi** au niveau local de la bonne application **des accords et des actions engagées lors de commissions centrales.**

Par exemple, les **Commissions d'Application Métier (CAM)** sont des commissions de suivi voulues par les signataires de **l'accord Renouveau 2025** pour suivre l'évolution des métiers et éviter la perte de compétences dans certains secteurs.

Référent pour la Lutte contre le Harcèlement Sexuel et les Agissements Sexistes : son rôle est d'être un point d'entrée supplémentaire pour les victimes de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

L'administrateur salarié a pour rôle de porter la voix des salariés auprès du Conseil d'Administration (CA) de l'entreprise. Il participe activement aux travaux du CA et prend part aux décisions par son vote.

Les conseillers prud'hommes ne sont pas des juges professionnels. Leur expertise tient à leur connaissance du monde du travail et des aspects réglementaires du contrat de travail.
Les Conseils de Prud'hommes sont des juridictions paritaires où siègent des salariés syndiqués et des représentants des employeurs. Ils sont compétents dans le règlement des litiges relatifs au contrat de travail
Les conseillers prud'hommes sont tenus à l'impartialité et ne reçoivent pas de mandat impératif de leur syndicat ou de leur organisation. C'est-à-dire qu'ils se réfèrent uniquement au Droit du Travail pour concilier et juger, sans aucune directive syndicale.

DANS Ɛ-Lardy...

Toute l'équipe CFDT...

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

SANDRA FORGET
SPÉCIALISTE SIMULATION NVH

ISABELLE BENOIT
SPÉCIALISTE CALIBRATION

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

THIERRY VIVIANT
SPÉCIALISTE MAP

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

PIERRE-YVES CUNY
PILOTE FONCTION

LAURENT POLAC
RÉFÉRENT NVH

Aux réunions Ɛ-Lardy

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

SOUS-GROUPE ATTRACTIVITÉ INTERNE DU CTL

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

SOUS-GROUPE FORMATION

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

SOUS-GROUPE ATTRACTIVITÉ DU CTL DANS LE TERRITOIRE

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

E-Lardy c'est quoi ?

E-Lardy est une instance paritaire intégrant la **direction et les organisations signataires** de **l'accord Renouveau France 2025**, pour travailler conjointement à l'avenir du CTL. **C'est une démarche innovante qui correspond à la vision CFDT du dialogue social.**

E-Lardy est **née du constat CFDT** qu'il fallait agir pour le futur du site si nous ne voulions pas devenir le Choisy de demain. Dès fin 2018, nous avons porté nos revendications sous le slogan LARDY 2030, et obtenu que le sujet de l'avenir du CTL soit partie intégrante de la négociation de l'accord en 2020. C'est ce qui a conduit à la création du groupe **E-Lardy.**

Les premières réunions ont construit le périmètre d'action du groupe E-Lardy et abouti à la création de 3 sous-groupes de travail :

- Sur **la formation et les formateurs** par un travail avec les directions métier , l'école de l'ingénierie et le service formation Renault France.
- Sur l'**attractivité interne du site** en agissant sur les mobilités, et sur la communication autour des réussites du CTL et de ses métiers.
- Sur l'**attractivité du CTL dans le territoire** en travaillant conjointement à l'intégration du site dans l'écosystème local avec les pouvoirs publics et les élus locaux.

Par sa démarche participative, E-Lardy a convaincu la direction générale que le CTL est le meilleur site pour **implanter le Labo de Chimie des batteries,** qui entrera en service en 2025.

E-Lardy a redonné **une visibilité importante et positive au CTL** tant au niveau des **pouvoirs publics** que **de la direction générale. Confirmant ainsi le CTL comme site d'avenir pour Renault Group.**

L'Equipe Cfdt Lardy

2019/2022

NATHALIE OLLIVIER
SECRÉTAIRE TECHNIQUE

VIOLAINE PLOTON
CUET NVH

SANDRA FORGET
SPÉCIALISTE SIMULATION NVH

ISABELLE BENOIT
SPÉCIALISTE CALIBRATION

JEAN-MARC KIEFFER
SPÉCIALISTE NVH

THIERRY VIVIANT
SPÉCIALISTE MAP

OLIVIER FRAWEEL
SPÉCIALISTE ACOUSTIQUE

PIERRE-YVES CUNY
PILOTE FONCTION

LAURENT POLAC
RÉFÉRENT NVH

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Cfdt:
1er SYNDICAT
EN FRANCE

Cfdt:
CADRES
LA CFDT
NUMERO 1
CHEZ LES
CADRES

Cfdt:
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

C'EST QUOI UN ÉLU ?

Selon l'effectif de l'établissement, le CSE peut compter de 1 à 35 membres élus.
Ce nombre est fonction de l'effectif de l'entreprise.

Le nombre de représentants du personnel élus au CSE de Lardy est de 22 titulaires et 22 suppléants (en 2019).

QUE SONT LES TITULAIRES ?

Ce sont les membres "permanents" du CSE , ils disposent d'un droit de vote et d'heures de délégation.

QUE SONT LES SUPPLÉANTS ?

Ils ont vocation à remplacer les élus titulaires en cas d'absence aux réunions du CSE. Le suppléant a pour rôle d'aider le titulaire dans sa fonction.

LES FONCTIONS PARTICULIÉRES :

Le (la) secrétaire du CSE :
Il (elle) a une fonction importante au sein de l'instance. Il (elle) a vocation à être le porte-parole des élus dans leur ensemble. Le (la) secrétaire prépare les ODJ avec le Président du CSE (directeur de l'établissement) et veille au bon déroulement de la réunion. Il (elle) est l'interlocuteur privilégié de la direction.

Le (la) trésorier(e) du CSE :
Il (elle) assure la gestion comptable du CSE, dont il (elle) est responsable devant la Loi. A ce titre il (elle) doit gérer 2 budgets distincts, celui des activités socio-culturelles (ASC) et celui lié au fonctionnement de l'instance (AEP).

ÉLECTIONS LARDY 2023

ETRE ELU ?

Cfdt:

N°1 CHEZ LES CADRES
1er SYNDICAT DE FRANCE

QUELLES HEURES POUR VOUS REPRÉSENTER ?

Des heures de délégation (ou heures de mandat) sont accordées aux élus en début de mandat pour permettre à ces derniers d'exercer leurs fonctions.
Il s'agit d'un temps rémunéré, spécifiquement dédié à l'exercice de leur mandat.

Seuls les membres **titulaires** et le **Représentant Syndical au CSE** (RS) peuvent bénéficier d'un crédit d'heures de délégation.

Le nombre d'heures de délégation individuelle est d'au **moins 16h par mois** dans les Etablissements de 50 salariés et plus.
Dans un établissement de **500 à 1499 salariés**, le nombre d'heures par élu est de **26h / Mois.**

Un élu peut dépasser ce nombre d'heures accordées pendant le mois à deux conditions :

- Il prévient son responsable
- Il en donne la raison

ÉLECTIONS LARDY 2023

SUR QUEL TEMPS ?

Cfdt:

N°1 CHEZ LES CADRES
1er SYNDICAT DE FRANCE

DEVENIR ADHERENT

Être adhérente ou adhérent à la CFDT

C’est bénéficier d’un accueil et d’une écoute active sur mon lieu de travail.
Avec la CFDT, je ne suis plus seul face à mon employeur.

C’est bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l’expertise des militantes et militants CFDT pour me conseiller et m’accompagner dans mon parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc).

C’est pouvoir être acteur ou actrice si je le souhaite au sein d’un collectif, en participant aux débats et aux actions proposées par l'organisation, en participant ou en me présentant aux élections professionnelles.

En rejoignant la CFDT, je contribue à la renforcer !
Grâce au nombre de ses adhérentes et adhérents la CFDT pèse en étant représentative de l’ensemble des travailleurs et travailleuses.

Avec la restructuration du groupe Renault et la création de la filiale Ampère, il nous faudra en 2023 renégocier complètement un socle social commun pour unifier les droits de tous les salariés quelle que soit leur filiale de rattachement.
Si vous voulez faire peser la voix des salariés de Lardy, votez CFDT!

ÉLECTIONS LARDY 2023

L'ADHESION POURQUOI ?

Cfdt:

N°1 CHEZ LES CADRES
1er SYNDICAT DE FRANCE

ET SI NOUS PARLIONS DES PRESTATAIRES ?

Quelle que soit l'organisation syndicale, **les syndicats de Renault, ne peuvent défendre que des salariés Renault**.

Des sujets comme :

- Les négociations avec l'employeur des prestataires
- Leur accompagnement lors d'un entretien disciplinaire

ne peuvent être pris en charge par aucune des Organisations Syndicales RENAULT.

Les salariés des sociétés de prestations ont leurs propres organisations syndicales pour les aider à la défense de leurs droits.

Pour autant, nous ne laissons personne de côté en défendant les activités et l'emploi à Lardy. Ainsi, indirectement, nous défendons également l'emploi des sociétés de prestation sur site.
Les prestataires participent depuis de nombreuses années à la vie du CTL, et ont tissé des liens parfois étroits avec des salariés Renault. Ils contribuent également au dynamisme du territoire.

Nos leviers d'action en faveur des prestataires:

- **Des actions de conseil quant à leurs droits sociaux**
- **Des actions auprès de Renault pour améliorer les problématiques de terrain et le fonctionnement avec l'organisation Renault**

Les prestataires ne sont pas couverts en cas d'appel à la grève par une organisation Renault. Les grèves de solidarité les exposent à sanction de leur employeur si leurs organisations syndicales n'ont pas déposé de mot d'ordre pour des revendications internes à leur société.
En revanche, les prestataires sont couverts en cas d'appel à la grève nationale.

ÉLECTIONS LARDY 2023

LA DÉFENSE DE TOUS

Cfdt:

N°1 CHEZ LES CADRES
1er SYNDICAT DE FRANCE